



LES MUSICALES DE COPPET

PV de l'assemblée constitutive, jeudi 29 septembre 2022

Chemin des Grands Huttins 1 Coppet, 19h00

Personnes présentes : M. Marcello Mannelli (MM), M. Arnaud Weil (AW), Mme Véronique Vielle (VV) et Mme Ahlem Jribi (AJ).

Personnes réunies dans le but de créer une association à but non lucratif qui se spécialisera dans l'organisation des événements culturels, précisément des concerts de musique classique.

1/ Présentation des personnes réunies et répartition des tâches

Tout d'abord il est convenu que l'association portera le nom de "Les Musicales de Coppet".

Les membres du comité de l'association sont désignés comme suit :

- M. Marcello Mannelli : Président
- M. Arnaud Weil : Vice-président
- Mme Ahlem Jribi : trésorière et secrétaire

2/ Lecture des statuts-éventuelles corrections, adresse de l'association, choix vérificateur des comptes, adoption des statuts et signatures.

Validation des statuts de l'association, avec correction apportée à l'art.17, à savoir, la décision se prend à la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents et non à la majorité. Les membres du comité ont signé les statuts en deux exemplaires. Un exemplaire est récupéré par AW, il servira pour l'ouverture du compte bancaire. VV a gardé le deuxième exemplaire, elle enverra une copie aux membres du comité.

Il est précisé que l'association soit sise au chemin des Grands Huttins 1, 1296 Coppet.

AJ proposera à un ami de se charger de vérifier les comptes. Elle tiendra informés les membres du comité dès que possible.

3/ Engagement directeur/trice artistique : cahier des charges et rémunération

Mme Véronique Vielle est engagée en qualité de directrice artistique, son cahier des charges est validé par le comité. VV propose d'offrir ses services la première année de l'activité de l'association, sa rémunération sera discutée ultérieurement.

4/ Programme 2023

Un programme de 8 concerts est présenté par VV, les dates restent à fixer.

Concert du printemps « Guitare et violoncelle »

Une journée de 6 concerts sous le nom de "La Folle journée Brahms": c'est une journée autour de la vie et des réalisations musicales de Brahms. Les 6 concerts se dérouleront comme suit :

- * Concert I, Brahms et la famille Schumann : piano solo, Œuvres de Brahms, Clara et Robert Schumann

- * Concert II, Brahms et la Suisse : Trio avec piano en do mineur op. 101 No 3, Sonate pour violoncelle et piano No 2
- * Concert III, Brahms et le quintette : Quintette pour piano et cordes en fa mineur, op. 34
- * Concert IV, Brahms et la voix : Récital de Lieder, Œuvres de Brahms et Schubert
- * Concert V, Brahms et le folklore : Quatuor pour cordes et piano No1, op. 25
- * Concert VI, Brahms et la clarinette : Quintette pour clarinette et cordes en si mineur, op. 115

Concert d'automne « La IX^{ème} symphonie » - en version piano à 4 mains

5/ Budget 2023

Un budget prévisionnel de CHF 54'000.- et les dépenses sont estimées à environ CHF 67'000.-.

Les financements se baseront principalement sur les dons, institutionnels et privés. Un fond de caisse sera mis à disposition dans le but de couvrir les premières dépenses. Les montants versés seront remboursés aux personnes concernées dès que possible.

6/ Mise en place d'un formulaire pour recherche de fonds privés et création d'un site web

AJ sollicitera un collègue à elle pour concevoir le formulaire et un site au nom de l'association.

7/ Ouverture d'un compte bancaire

Il est décidé l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association, auprès de la banque cantonale du canton de Vaud (BCV) à Coppet, les versements se feront moyennant des bulletins à code QR. AW se charge de faire la démarche.

Les personnes autorisées à déposer leur signature pour effectuer des opérations bancaires sont :

- M. Marcello Mannelli : Président
- M. Arnaud Weil : Vice-président
- Mme Ahlem Jribi : trésorière et secrétaire.

8/ Choix des dates des évènements

Il est proposé une organisation d'évènements sur 3 périodes principalement. Une première date en mars ; la seconde en mai (14 mai ou 11 juin) ou octobre pour la Folle Journée Brahms, la troisième au mois de novembre. L'idée est de prioriser, dans un premier temps, une date qui tient compte de la faisabilité en fonction des moyens financiers et de la disponibilité des éventuels locaux où se déroulera l'évènement.

9/ Choix des lieux

VV se charge de contacter le château de Coppet et fera le nécessaire pour la réservation des salles.

10/ Etablissement des CV

MM, AW et AJ enverront leur CV à VV.

11/ Agenda des prochaines réunions

Une prochaine réunion aura lieu dans environ les 6 semaines, à compter de la date du 29 septembre. La communication est maintenue par le biais d'un groupe WhatsApp, ou également par courriel.



Marcello Mannelli
Président

La séance est levée à 22h30.